



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

WÜNNEWIL : OUVERTURE D'UN CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT POUR REQUÉRANTS D'ASILE

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé d'ouvrir un centre provisoire d'hébergement pour requérants d'asile dans la commune de Wünnewil. Cette structure, située dans les locaux de l'abri de protection civile de Wünnewil, dispose d'une capacité d'accueil d'une cinquantaine de places et devrait ouvrir ses portes à mi-février. Le Conseil d'Etat, le Préfet et le Conseil communal invitent les habitant-e-s Wünnewil-Flamatt à une

Séance publique d'information

Mercredi 1er février 2012, à 20h00, à l'Aula du CO de Wünnewil

Les personnes suivantes, accompagnées de représentants des Services de l'action sociale et d'ORS seront notamment présent-e-s pour répondre à vos questions :

Mme Anne-Claude Demierre	Conseillère d'Etat Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)
M. Beat Vonlanthen	Conseiller d'Etat, Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)
M. Nicolas Bürgisser	Préfet de la Singine
Mme Doris Bucheli-Betschart	Syndique

Un nombre élevé de demandes d'asile a été enregistré en Suisse depuis le début de l'année 2011 suite aux événements survenus en Afrique du Nord. En conséquence, la Confédération a informé les cantons qu'ils devaient s'attendre à accueillir davantage de requérants d'asile et les a appelés à augmenter leurs capacités d'hébergement. Le canton de Fribourg a l'obligation d'accueillir 3.3% des personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse.

Le Conseil d'Etat a pour objectif une répartition équitable des requérants d'asile sur le territoire fribourgeois, aussi des contacts ont été pris prioritairement avec les communes des districts de la Veveyse et de la Singine puisqu'elles ne disposent pas de centre d'hébergement. Il est vite apparu que la seule solution réalisable rapidement était l'hébergement en abri de protection civile. Sur la base de la liste des installations potentielles fournies par le Service de la protection civile et avec la collaboration du Préfet de la Singine, il est ressorti que l'abri PC de Wünnewil répond aux exigences de l'accueil de cette population.

La DSAS a alors pris contact avec les membres du conseil communal de Wünnewil-Flamatt et informé de l'ouverture d'une structure durant une période limitée. A l'issue des discussions qui se sont déroulées dans un esprit constructif, le Conseil communal s'est montré réceptif, mais à néanmoins précisé ses conditions.

Aujourd'hui, la situation sur le front de l'asile ne permet pas de transiger sur l'ouverture d'un nouveau centre. Au 30 novembre 2011, 20'016 nouvelles demandes d'asile avaient été enregistrée en Suisse (contre 15'567 en 2010). Les centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération sont débordés, il est donc impératif pour le canton d'ouvrir un nouveau centre d'accueil, à l'instar de nombreux autres cantons.

Le Conseil d'Etat, le Préfet et le Conseil communal remercient d'ores et déjà la population de Wünnewil-Flamatt pour son soutien et sa solidarité.

Mme Doris Bucheli-Betschart
Syndique

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat